

conformeront à l'Acte de la Trente-cinquième année qui alloue et accorde semblable rabais.—Que lors de la passation desdits Actes, il ne fut fait aucunes représentations à la Législature, pour obtenir semblable rabais sur le Sel employé pour l'usage des pêches dans le Comté de *Cornwallis*, quoiqu'alors elles fussent déjà d'une très-grande importance.—Que leur accroissement depuis quelques années portent les Supplians à croire qu'elles deviendroient très-considérables si les Pêcheurs jouissoient des mêmes avantages que ceux du District de *Gaspé*.—Pourquoi les Pétitionnaires concluent très-respectueusement à ce qu'il puisse plaire à la Chambre étendre les privilèges accordés pour l'encouragement des pêches dans le District de *Gaspé*, jusqu'à la ligne Ouest du Comté de *Cornwallis*.

Sur Motion de Mr. *Borgia*, secondé par Mr. *Robitaille*,

RESOLU, Que ladite Pétition soit référée à un Comité de Cinq Membres, pour en examiner le contenu, avec pouvoir d'envoyer querir personnes et papiers.

ORDONNE', Que Mr. *Borgia*, Mr. *Sherwood*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Taschereau* et Mr. *Davidson* composent ledit Comité.

Une Pétition de *Pierre Casgrain*, Ecuyer, Seigneur de la *Bouteillerie* ou *Rivière Ouelle*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par Mr. *Taschereau*, laquelle a été reçue et lue ;—EXPOSANT :—Que le Pétitionnaire s'adressa à la Chambre dans la dernière Session par une Requête, en date du quinze Janvier, Mil huit cent seize, par laquelle il exposa : Qu'il avoit fait savoir au Public, par un Avertissement dans la *Gazette de Québec*, en date du cinq Avril, Mil huit cent quinze, qu'il s'adresseroit à la Législature, alors en Session, pour obtenir le privilège exclusif d'ériger un Pont levis de péage sur la *Rivière Ouelle*.—Qu'il avoit déjà fait les préparatifs et achats des matériaux nécessaires à l'érection du dit Pont levis de péage, qu'il se proposoit de commencer le plutôt possible et d'achever en Octobre alors prochain.—Qu'il étoit Propriétaire de ladite *Rivière Ouelle*, et en possession du Droit de péage sur icelle, suivant ses Titres qu'il offroit d'exhiber. Et conclut à ce qu'il plût à la Chambre consentir un Bill accordant au Pétitionnaire le privilège exclusif de bâtir un Pont levis de Péage ou tout autre Pont de péage sur la *Rivière*